



SSIAP 1 - Formation

 Recyclage

RECYCLAGE

 Inter

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Former les agents des services de sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié afin d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Compétences visées

- Connaître la réglementation applicable en matière de sécurité incendie
- Connaître le feu et son comportement
- Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie
- Connaître les installations techniques et leurs spécificités
- Connaître son rôle et ses missions d'agent de sécurité incendie

PUBLIC

Agents SSIAP 1

MODALITÉS

Durée : 14 heures.

Nombre de participants de 4 à 15 participants maximum et 4 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

- Titulaire du SSIAP 1 (ou recyclage) de - de 3 ans
- Attestation de secourisme en cours de validité (- de 2 ans)
- Certificat médical de moins de trois mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Formation réalisée par notre partenaire SI Groupe.



Programme détaillé

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

1ère partie - Règlementation (8 heures)

- Évolution de la réglementation en matière de prévention
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

2ème partie - Mise en situation d'intervention (6 heures)

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Chaque stagiaire aura un fascicule des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique seront réalisés avec mises en situation réelles et exercices sur feu réel. Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés afin d'évaluer les connaissances théoriques. Des vidéos sur l'incendie et sur les ERP et IGH seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Modalités d'évaluations

Les épreuves écrites (QCM) et pratiques devant un jury (ronde avec anomalies et sinistre) et conditionnées par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques sont réalisées conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 consolidé, en fin de formation en vue de la remise du diplôme « Agent de Sécurité SSIAP » (SSIAP1).

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Attestation de formation de recyclage valable 3 ans et à renouveler par une nouvelle formation de recyclage adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

